

FEUILLE DU JOUR.

NOUVELLES DE PARIS.



(Correspondance particulière.)

Paris, 26 février 1848.

Nous enregistrons dorénavant tous les faits qui nous parviennent sur les événements des dernières journées sans chercher à les coordonner, ce qui d'ailleurs serait tout à fait impossible.

On annonce que le gouvernement provisoire vient d'engager Mgr l'archevêque de Paris et le clergé à célébrer des services en commémoration de la révolution de février.

L'abbé Chatel vient de faire afficher un placard dans Paris pour annoncer qu'il va rouvrir l'église française. Tous les théâtres seront ouverts ce soir. Partout la représentation a lieu au bénéfice des victimes de la Révolution de février. Cependant, au théâtre de la Porte-Saint-Martin, le spectacle sera *gratuit* et Frédéric Lemaitre jouera le *Chiffonnier*. On dit que les citoyens veulent demander que l'on joue de préférence *Vautrin*. Au Théâtre français, on doit jouer ce soir les *Aristocrates* de M. Etienne Arago.

L'ordre avait été donné hier à tous les postes de Paris de ne laisser circuler personne isolément avec des armes, à partir de minuit. Ceux qui déclaraient demeurer dans le quartier étaient reconduits par des hommes du poste. Quant à ceux dont le domicile était éloigné, on leur donnait le choix de rester au poste jusqu'au lendemain ou de se retirer en abandonnant leurs armes.

— On assure que Louis-Philippe est tombé mort en arrivant à Londres. L'émotion l'aurait tué. On ajoute que M. Thiers aurait été profondément affecté des événements, et que sa raison en aurait été altérée.

— La statue équestre du duc d'Orléans au Louvre, vient d'être précipitée en bas de son piédestal par le peuple, qui est toujours armé.

A deux heures, un ouragan épouvantable règne sur Paris. Le vent, la grêle, la pluie, les éclairs et le tonnerre rendent impossible toute sortie dans la rue.

La garde nationale de la banlieue occupe aujourd'hui tous les forts détachés où se trouvent les troupes désarmées.

Ce matin, un rassemblement de 3 à 400 individus s'est porté sur la place du Palais-Royal en criant *Vive Henri V*. Ce rassemblement a été immédiatement dissipé sans effusion de sang. Quelques individus ont été arrêtés. Une démonstration du même genre a eu lieu à Montmartre, où quelques individus ont été arrêtés porteurs de proclamations en faveur du duc de Bordeaux.

Le journal la *Caricature* a commencé à paraître. Il vient aussi de paraître un nouveau journal sous le titre de la *République française*.

Quelques tentatives ont eu lieu cette nuit pour briser les presses du *Moniteur universel*. Mais on est parvenu à faire entendre raison au peuple, et le *Moniteur* a paru avec un titre additionnel : *Journal officiel de la République française*.

L'*Union monarchique*, feuille légitimiste, a retranché la seconde partie de son titre et s'appelle simplement l'*Union*.

On sait qu'il a déjà été décidé que les échéances du 22 février seront reportées jusqu'au 10 mars. Mais on croit généralement que le sursis ne suffira pas, et qu'un second délai de 10 jours sera accordé. Le bruit était aussi répandu que la banque de France remettrait à 8 jours tout remboursement de ses billets.

Les banquiers, réunis chez M. Gouin, ont décidé qu'ils paieraient leurs acceptations, mais qu'ils accepteraient le sursis de 10 jours au papier venant de la province.

La journée d'hier, vendredi, a été parfaitement calme. Aussitôt que l'on a connu la proclamation qui appelait les citoyens à venir s'enregistrer pour faire partie des vingt-quatre bataillons de la Garde Nationale mobile, une foule immense s'est portée vers les mairies, et le nombre des enregistrements est considérable. On espère que sous peu de jours ces bataillons formeront de 10 à 12,000 hommes.

Tous les citoyens qui ne faisaient pas partie de la Garde Nationale, soit qu'ils fussent réformés ou qu'ils n'eussent pas encore satisfait à la loi, se sont présentés depuis hier à toutes les mairies pour demander des fusils et pour se faire inscrire comme gardes nationaux. Ce matin l'effectif de la Garde Nationale, qui ne dépassait pas 60,000 hommes pendant les derniers temps du gouvernement déchu, dépasse déjà 120 à 130,000 hommes.

Depuis hier les citoyens ont commencé à défaire les barricades, de sorte que la circulation est rétablie sur presque tous les points. Les approvisionnements ont commencé à arriver à la halle, et les voitures des maraîchers ont circulé dans les principales rues.

De nombreux ouvriers sont occupés sur les boulevards à réparer les conduites et les colonnes de gaz qui avaient été mises hors d'usage pendant les dernières journées.

Cette nuit, les détenus de la prison de la rue de la Roquette se sont évadés, mais on est parvenu à les rattraper et à les réintégrer dans leur prison.

M. le général Subervie, ministre de la guerre, a réuni hier tous ses employés, et leur a annoncé que ceux d'entre eux qui ne se rendraient pas le lendemain à leurs bureaux seraient regardés comme démissionnaires.

Le service du chemin de fer du Nord avait été interrompu

dans la journée d'hier. La station de Saint-Denis avait été incendiée et le pont canal détruit. Des rails avaient été arrachés près la station de Paris. Ce matin on travaille à réparer les dégâts. En attendant que la circulation puisse être rétablie, on organise un service d'omnibus entre Paris et Enghien.

On a écrit en craie rouge sur les murs des Tuileries : *Hôtel des Invalides Civils*.

— Des délégués du peuple s'étant présentés à l'Hôtel-de-Ville pour demander que le drapeau rouge fut adopté par la France à la place du drapeau tricolore, M. Lamartine, dans une éloquente allocution, a réclamé les droits historiques du drapeau tricolore, si glorieusement porté par nos pères.

« Le drapeau tricolore, a-t-il dit en terminant, a fait le tour du monde, tandis que le drapeau rouge n'a fait que le tour du Champ-de-Mars, trempé dans le sang du peuple. »

— On lit dans un *post scriptum* du n° du 25 février de l'*Impartial* de Rouen :

« Nous apprenons que le chemin de fer est coupé à Mantes.

« La duchesse d'Orléans et ses deux fils sont prisonniers. »

— La Bourse devait être ouverte aujourd'hui ; mais les agents de change s'étant rendus auprès de M. Goudchaux, ministre des finances, lui ont fait observer qu'il serait à désirer que la Bourse fut fermée pendant quelques jours. En conséquence, il a été décidé qu'elle serait fermée jusqu'à nouvel ordre. On croit que les opérations recommenceront mercredi prochain 1^{er} mars.

Une vive discussion s'est engagée au passage de l'Opéra sur la manière dont on liquiderait les opérations de février.

Le parquet avait pris une première décision, d'après laquelle un cours de compensation serait établi sur le cours du 23 février. On aurait par conséquent liquidé le 3 0/0 à 73 35, et le 5 0/0 à 115 90 ; le nord à 535 ; l'Orléans à 1,175 ; Rouen à 857 50. Mais cette décision a provoqué de vives réclamations, parce que beaucoup de baissiers avaient vendu depuis un mois à des cours beaucoup plus bas, en sorte qu'au milieu des circonstances actuelles ils se seraient trouvés en perte. Il a été convenu que les agents de change se réuniraient de nouveau pour fixer un cours moyen beaucoup plus bas.

— De vives inquiétudes ont été répandues depuis quelques jours dans le public au sujet du paiement de la rente 5 % qui échoit le 22 du mois prochain. Nous apprenons que le gouvernement provisoire s'est déjà préoccupé de cette question importante. Il s'est assuré que le Trésor avait dans ses caisses et dans celles de la Banque les sommes nécessaires au paiement du semestre.

D'ailleurs les cotes des contributions n'ont pas encore été payées et étaient encore en cours de distribution. Par conséquent les rentiers peuvent être parfaitement tranquilles sur leur semestre.

— Le pont en bois d'Asnières du chemin de fer de Saint-Germain a été coupé et brûlé dans la journée d'hier avant que les citoyens des communes environnantes aient pu se réunir pour s'y opposer.

— Les couleurs tricolores l'ont définitivement emporté sur le rouge qui avait d'abord été adopté. Le drapeau est disposé de la manière suivante :

Le Blanc à la hampe.

Le Rouge au milieu.

Le Bleu en dehors.

Le drapeau du gouvernement déchu portait le rouge à la hampe, le blanc au milieu et le bleu à l'extérieur.

Tous les diamants de la Couronne ont été transportés au Trésor.

— M. Alexandre Dumas, l'auteur du drame des *Girondins* et du chant remarquable qui a dominé tous les chants pendant la Révolution qui vient de s'accomplir, a eu toutes ses décorations arrachées et foulées aux pieds par un homme du peuple criant : *A bas les privilèges*.

— On abat peu à peu les drapeaux rouges pour les remplacer par des drapeaux tricolores. De tous les côtés les boutiques se rouvrent et la tranquillité est parfaite sur tous les points.

— La rue de Valois au Palais-Royal vient de prendre le nom de rue du Vingt-Quatre février.

— Aujourd'hui 26 février 1848, le gouvernement provisoire a rendu et fait publier un décret par lequel :

« Les enfants des citoyens morts en combattant sont adoptés par la patrie.

« La République se charge de tous les secours à donner aux blessés et aux familles des victimes du gouvernement monarchique. »

— Un bataillon de Polonais s'est formé aujourd'hui.

— Le château de Neuilly, propriété particulière de la famille d'Orléans, a été dévasté et incendié comme le Palais-Royal.

— Le gouvernement provisoire est en permanence à délibérer à l'Hôtel-de-Ville, entouré de citoyens.

— Quatre pièces de canon gardées par des citoyens qui les ont conquises, sont toujours braquées sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

— Les élèves de l'Ecole de Saint-Cyr, ceux de l'Ecole Normale, sont réunis dans la salle principale de l'Hôtel-de-Ville,

où ils attendent les ordres du gouvernement pour leur exécution.

— L'ouragan terrible qui souffle sur Paris depuis minuit avec une rage indicible a renversé sur les ponts des femmes et des enfants.

— Une belle et grande médaille commémorative va être frappée à la monnaie de Paris, pour transmettre à la postérité le souvenir des trois grandes journées des 22, 23 et 24 février.

— On sait qu'une ambulance est établie dans la grande galerie vitrée du Palais-Royal. Les blessés qui s'y trouvent sont pansés et soignés avec le zèle et l'empressement le plus touchant par les marchandes du Palais.

— Toutes les municipalités de Paris ont été réorganisées aujourd'hui.

— Plusieurs légions de la Garde Nationale ont passé la revue de leurs chefs.

— Le gouvernement provisoire vient de décider que les objets engagés au Mont-de-Piété pour une somme au-dessous de dix francs seront rendus aux déposants.

— On lit dans le *Moniteur* :

Le gouvernement provisoire de la République française décide : Les Tuileries serviront désormais d'asile aux invalides du travail.

— On lit dans le *Journal des Débats* :

M. de Rothschild a envoyé à la mairie de Paris, 50,000 fr. pour les blessés, et il a fait savoir au gouvernement provisoire qu'il continuerait à tenir ses engagements avec l'Etat pour le dernier emprunt.

— On lit dans le *Constitutionnel* :

La Cour de Cassation a siégé. M. le procureur général Dupin occupait le fauteuil du ministère public. Sur ses requisitions, la Cour a rendu un arrêt portant que la justice serait rendue au nom du peuple français.

Deux affaires ont été jugées.

Le tribunal de première instance a été pareillement ouvert ; mais après avoir fait dresser procès-verbal, MM. les présidents ont fait lever l'audience. La Cour a ordonné que cet arrêt serait immédiatement transcrit sur ces registres.

— On lit dans la *Presse* :

Le ministre de la République des Etats-Unis est venu à l'Hôtel-de-Ville reconnaître la République française.

— On lit dans la *Presse* :

Un avis affiché sur tous les murs de la capitale porte que tous les officiers généraux ont exprimé leur adhésion au gouvernement provisoire.

— Tous les officiers généraux appartenant à la marine, sans en excepter même M. de Mackau, ont fait acte d'adhésion à la date d'hier dans les termes les plus patriotiques entre les mains de M. Arago, ministre provisoire.

— Le 52^e régiment de ligne devait être désarmé hier, à la mairie du 1^{er} arrondissement. Mais le gouvernement provisoire, pour récompenser ce régiment de la belle conduite qu'il a tenue dans les derniers événements, lui a laissé ses armes et l'a maintenu sur les cadres de l'armée.

Un journal annonce que le 52^e de ligne prendra le titre de *1^{er} régiment de la République*.

— On lit dans le *Moniteur Universel*, journal officiel de la République française :

Circulaire adressée par M. le ministre provisoire de l'instruction publique à MM. les recteurs des académies :

Paris, le 25 février 1848.

« Monsieur le Recteur,

« Le grand événement politique qui vient de s'accomplir ne doit être une cause d'interruption dans aucun service. Il importe que toutes les études suivent leur cours ordinaire.

« Les conséquences de la révolution qui donne à la France les institutions républicaines se développeront graduellement en tout ce qui concerne l'instruction publique et les intérêts du corps Universitaire.

« Une de ces conséquences les plus immédiates, et que vous n'aurez pas manqué de pressentir, est de faire cesser désormais toutes les craintes qui avaient inquiété l'Université pendant les dernières années.

« La réunion, sous une direction unique, des deux administrations de l'instruction publique et des cultes, est une garantie de la juste conciliation qui s'établira entre ces deux ordres d'intérêts également respectables.

« L'Université comprendra aisément qu'elle ne peut que s'affermir et grandir sous l'influence de la République qui compte nécessairement au nombre de ses principes les plus essentiels l'extension et la propagation active des bienfaits de l'instruction dans toutes les classes de la société.

« Je compte sur votre concours et votre zèle éclairé.

« Recevez, Monsieur le recteur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« Le Ministre provisoire de l'Instruction publique,
Signé : CARNOT.

— « Monsieur le recteur, les élèves des établissements de l'Université doivent désirer de s'associer à l'éclatante manifestation de joie et d'espérance qui, en ce moment accueillie, dans toute la France, la proclamation de la République. Par la na

ture même de leurs études, tous sont préparés à comprendre la grandeur du progrès que la patrie vient d'accomplir en relevant le drapeau Républicain. Vous voudrez bien donner deux jours de congé dans tous les collèges, les écoles normales et les écoles primaires aussitôt que vous aurez reçu cette lettre.

Recevez, Monsieur le recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

« Le ministre provisoire de l'instruction publique,
« Signé : CARNOT. »

Tribunaux.

La cour d'appel de Paris a procédé samedi à la réception de M. Portalis, nommé, par le gouvernement provisoire, procureur-général, en remplacement de M. Delangle. Après la prestation de serment en ces termes : « Je jure fidélité à la République française et obéissance aux lois. » M. Auguste Portalis a déposé un réquisitoire à fin d'information par la cour d'appel.

En voici le texte :

« Nous, procureur-général près la cour,

« Considérant que les ministres de l'ex-roi Louis-Philippe, en prohibant un acte non défendu par la loi et en portant sur plusieurs endroits de Paris des masses de troupes avec ordre de faire feu sur les citoyens, sont inculpés d'un crime prévu par l'article 91 du code pénal;

« Qu'en effet, cet acte, s'il est établi par l'instruction, doit constituer le crime d'attentat ayant pour but d'exciter les citoyens et habitants à s'armer les uns contre les autres, et à porter la dévastation, le massacre et le pillage dans la commune de Paris;

« Considérant qu'à la suite de cet attentat, et pour en assurer l'exécution, les mêmes inculpés ont donné, dans les journées du mercredi 23 et du jeudi 24 février, des instructions et des ordres de faire feu sur les citoyens, ce qui peut également constituer un crime prévu et puni par nos lois pénales.

« Considérant que dans toutes les affaires, les cours d'appel, tant qu'elles n'ont pas décidé s'il y a lieu de prononcer la mise en accusation, pourront, d'office, soit qu'il y ait ou non une

instruction commencée, ordonner des poursuites, se faire apporter les pièces, informer ou faire informer et statuer ensuite ce qu'il appartiendra;

« Considérant que dans les circonstances où nous nous trouvons, et pour prouver à tous les citoyens combien leurs magistrats s'intéressent à leur salut et à la punition de pareils crimes, s'ils sont prouvés,

« Requérons information contre les sus désignés, auteurs, ou s'il y a lieu, complices, aux termes de l'article 235 du code d'instruction criminelle, et qu'il en soit immédiatement délibéré.

« Signé Auguste PORTALIS. »

M. le procureur général s'est ensuite retiré, et la cour a délibéré immédiatement.

Au départ du courrier, on assurait que l'évocation avait été ordonnée.

Lyon. — Impr. de CL. REY, dirigée par Constant JACCOTTET,
place de la Charité, 18.

